

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2008

L'an deux mil huit, le cinq du mois de mai, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2008

Présents : Monsieur DEVRON, Monsieur REGAL, Monsieur SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame ANORGA, Monsieur MAUPRIVEZ, Monsieur LE ROUZIC, Monsieur MATRAS, Madame DUMENIL, Monsieur Régis VERON, Madame RIMBERT, Monsieur BACUET, Madame CHARLES ALFRED, Monsieur DUMONT.

Absent excusé non représenté : néant.

Absent excusé représenté : néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LE ROUZIC.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Monsieur MATRAS donne lecture du compte-rendu du 21 avril 2008.

Approbation du Compte de Gestion du receveur, année 2007

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Receveur municipal, en tous points conforme au compte administratif pour l'année 2007.

Le compte de gestion pour l'année 2007 est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif, année 2007

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur REGAL, 1^{er} Adjoint, propose, après lecture du compte Administratif 2007 de voter.

Le compte Administratif pour l'année 2007 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Vote des 4 taxes directes locales, année 2008

Monsieur le Maire donne lecture des taux retenus et appliqués aux 4 taxes directes locales en 2007, à savoir :

➤ Taxe habitation	15,29 %	Foncier bâti	16,78 %
➤ Foncier non bâti	26,08 %	Taxe professionnelle	10,51 %

En appliquant ces taux aux bases d'imposition notifiées sur l'état 1259 adressé par les services fiscaux, le produit assuré des contributions directes en 2008 serait de 348 348 euros.

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux.

➤ taxe habitation	15,29 %	foncier bâti	16,78 %
➤ foncier non bâti	26,08 %	taxe professionnelle	10,51 %

Le produit fiscal résultant des 4 taxes donnera la somme de 348 348 euros.

Vote : adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice	90 594,29 euros
- Résultat antérieur	175259,13 euros
- Résultat cumulé	128 015,00 euros

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice	15 350,48 euros
- Résultat antérieur (001)	- 97 831,07 euros
- Résultat cumulé	- 82 480,59 euros
Reste à réaliser dépenses	155 645,00 euros
Reste à réaliser recettes	63 534,00 euros

Besoin de financement : - 174 591,59 euros

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	128 015,00 euros
- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté	- 46 576,00 euros

Voté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif année 2008

Le Budget Primitif 2008 a été préparé par la Commission des Finances lors de différentes réunions.

Il s'établit et s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses 647 116,00 euros

Recettes 647 116,00 euros

Section d'Investissement

Dépenses 549 806,00 euros

Recettes 549 806,00 euros

Le Budget primitif 2008 est approuvé à l'unanimité.

Subventions, année 2008

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du Maire, alloue pour 2008, les subventions suivantes :

Associations compte 6574

➤ Association Hauy	40 euros
➤ Croix Rouge Française	40 euros
➤ Les Papillons Blancs	40 euros
➤ Ligue contre le cancer	40 euros
➤ Les paralyés de France	40 euros
➤ Association sclérosée en plaques	40 euros
➤ Association Française myopathe	40 euros
➤ Secours catholique	186 euros
➤ Foyer coopératif et sportif	961 euros
➤ Centre de jeunesse de l'Omois	961 euros
➤ SAGES	961 euros
➤ Association Bibliothèque	961 euros
➤ Rugby Omois Club	961 euros
➤ JPA Jeunesse en plein air	172 euros
➤ Arche du merisier	961 euros
➤ Anciens combattants de M.A.L.	951 euros
➤ Montreuil aux Lions Miniatures	210 euros
➤ Foot – USM	961 euros
➤ M.A.A.C.	305 euros
➤ Coopérative scolaire globalisée	1205 euros

Questions et informations diverses

Suite à différentes remarques, Monsieur le Maire précise et prouve que, contrairement à de fausses informations ou incompréhensions, les indemnités des élus sont les mêmes depuis 2001.

Les salaires des employés n'ont pas été diminués, mais les heures supplémentaires ajustées en fonction de celles réellement effectuées. Ces dispositions seront plus justes pour l'ensemble des personnels et respectueuses des règles comptables, garantes de l'utilisation des impôts des habitants.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Lions Club de Château Thierry organise une collecte de textiles/vêtements/chaussures le dimanche 1^{er} juin 2008.
- La paroisse Saint Crépin Les Vignes de Château Thierry célèbre son dixième anniversaire le dimanche 15 juin 2008 sur le site du « vieux château » à Château Thierry de 10 heures à 18 heures.
- Monsieur Régis VERON informe qu'une buse rue de Crouy est ouverte et est dangereuse. Il faudrait sécuriser et remettre la dalle. Monsieur le Maire répond qu'il faut prendre contact avec le propriétaire du terrain pour que le nécessaire soit fait rapidement.
- Monsieur MORINO informe que le chemin au pont de l'arche est impraticable. Le mur d'un riverain s'est écroulé. Les gravats bloquent le chemin.
- Monsieur ROUSSELOT, rue de Pisseloup informe qu'à chaque pluie une mare d'eau se forme à côté de chez lui et demande qu'une étude soit effectuée pour y remédier. Monsieur le Maire répond que la commune va prendre contact avec les services de la DDE.
- Monsieur ROUSSELOT informe également que des arbres penchent sur la rue de Pisseloup et semble dangereux. La commune va prendre contact avec le propriétaire.
- Monsieur MULLER demande si le chemin qui se trouve derrière chez lui et qui part à partir du cimetière est un chemin privé. Monsieur le Maire répond que c'est un chemin public d'exploitation (appellation IGN).
- Monsieur MULLER demande également si une réglementation existe sur la commune concernant les engins à moteur bruyants. Monsieur le Maire répond que non.
- Monsieur MORINO Jean-Michel informe qu'il a aperçu une pollution visuelle aux abords du Ru (Tonte à gazon). Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner si une réglementation existe.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude va être lancée au niveau de la communauté de communes de Charly sur Marne sur le compostage.

- Monsieur GISSON demande si il est prévu d'installer une glace en face de la cour de l'Abîme. Monsieur REGAL répond que c'est en cours.
- Madame PETREMANN demande si il est possible d'installer des ralentisseurs au niveau de la rue des Poncets avec la vitesse excessive de certaines personnes.
- Monsieur LABORDE demande si une association nouvelle peut obtenir une subvention. Monsieur le Maire répond qu'il faut une existence d'un an.
- Monsieur DEVRON informe qu'une journée des Associations sera organisée le samedi 13 septembre 2008 sur le terrain de sports. Un bulletin municipal va être disponible dans une dizaine de jours en même temps que le site internet.

La séance est levée à 21 heures.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la Commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 6 mai 2008, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, O. DEVRON

Rectificatif du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2008

Il fallait lire :

Vote du budget 2008

Le budget primitif 2008 est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (Madame RIMBERT, Monsieur BACUET).

Au lieu de :

Vote du budget 2008

Le budget primitif 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le 22 mai 2008,
Le Maire,

O. DEVRON